

**ARRETE DU MAIRE****N° 2023-046****Réglementation de la circulation****Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,**

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux d'implantation, de remplacement, de recalage et renforcement de poteaux téléphoniques ainsi que le tirage et raccordement de la fibre optique, lieudit La Herpinière, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE**Article 1^{er}**

A partir du 14 août 2023 et ce pour une durée de 90 jours, des travaux d'implantation, de remplacement, de recalage et renforcement de poteaux téléphoniques ainsi que le tirage et raccordement de la fibre optique, lieudit La Herpinière. La circulation s'effectuera de manière alternée manuellement à l'aide de panneaux B15/C18 suite à l'empiètement sur la chaussée.

Article 2

Le stationnement et le dépassement seront interdits pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 3

La signalisation sera gérée et assurée par le Groupe Alquenry, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 25 juillet 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO

**MAIRIE**

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com